

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement à base de résine époxy en phase solvant

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium B.V./S.R.L.
Koeltorenlaan 2
3550 Heusden-Zolder

Téléphone : +3211605630
Téléfax : +3211525607

Site web :
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : info@caparol.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre Antipoisons +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

polydiméthylsiloxane, amino derivative
acide acétique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0 Date de révision: 13.04.2023 Numéro de la FDS: 6010742 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 01.10.2020

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
polydimethylsiloxane, amino derivative	67923-07-3	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 20 - < 30
silicate de tétraéthyle	78-10-4 201-083-8 014-005-00-0 01-2119496195-28	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 10 - < 20
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 5 - < 10
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44, 01-2119392409-28, 01-2120762095-54	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 STOT SE 1; H370 Limite de concentration spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371	>= 0,1 - < 1

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0 Date de révision: 13.04.2023 Numéro de la FDS: 6010742 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 01.10.2020

		3 - < 10 % STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S'éloigner de la zone dangereuse.
Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.
, Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

En complément, consulter également la fiche technique actuelle et le mode d'application concernant ce produit sur www.caparol.com.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0 Date de révision: 13.04.2023 Numéro de la FDS: 6010742 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 01.10.2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
silicate de tétraéthyle	78-10-4	TWA	5 ppm 44 mg/m ³	2017/164/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		VLE 8 hr	5 ppm 44 mg/m ³	BE OEL
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	2017/164/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	20 ppm 50 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	10 ppm 25 mg/m ³	BE OEL
		VLE 15 min	15 ppm 38 mg/m ³	BE OEL
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		VLE 15 min	250 ppm	BE OEL

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0 Date de révision: 13.04.2023 Numéro de la FDS: 6010742 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 01.10.2020

		333 mg/m ³	
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
silicate de tétraéthyle	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14,00 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,00 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,00 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	14,00 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	3,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	85,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	85,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	85,00 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	56,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	56,00 mg/kg p.c./jour
acide acétique	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25,00 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25,00 mg/m ³
méthanol	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	50,00 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	50,00 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	8,00 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	50,00 mg/m ³

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0 Date de révision: 13.04.2023 Numéro de la FDS: 6010742 Date de dernière parution: 05.11.2021
Date de la première version publiée: 01.10.2020

	teurs			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	260,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	260,00 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40,00 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	40,00 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
silicate de tétraéthyle	Sédiment marin	0,083 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Eau de mer	0,019 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,83 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	4000 mg/l
	Eau douce	0,19 mg/l
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,3058 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	85 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
	Sol	0,47 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,136 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	7,7 mg/kg poids sec (p.s.)
méthanol	Eau douce	20,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	77 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1540 mg/l
	Eau de mer	2,08 mg/l
	Sol	3,18 mg/kg poids sec (p.s.)

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle
 - Épaisseur du gant : 0,2 mm
 - Indice de protection : Classe 3
 - Temps d'utilisation : 30 min
- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.
Vêtements de protection à manches longues

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Protection respiratoire : Pendant l'application en projection: Ne pas respirer les brouillards. Utiliser filtre combiné A2/P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : blanc
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil olfactif : Non pertinent
- Point de fusion/point de congélation : non déterminé

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version 2.0	Date de révision: 13.04.2023	Numéro de la FDS: 6010742	Date de dernière parution: 05.11.2021 Date de la première version publiée: 01.10.2020
----------------	---------------------------------	------------------------------	---

Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	25 °C
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Non applicable
pH	:	6,95 Concentration: 10 %
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	0,96 gcm ³
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Taux d'évaporation	:	Non applicable

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

Composants:

acide acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.310 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

|| Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

|| 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Déposer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation locale, régionale et nationale en vigueur dans une

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

déchetterie.

Des résidus de produit non durcis et des emballages non nettoyés sont à traiter comme des déchets dangereux.

Résidus : épaissir la matière avec un durcisseur et éliminer comme un déchet de peintures.

Les déchets ne doivent pas être évacués par l'eau partant dans les égouts.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

Code des déchets : produit usagé
080111*, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263
IMDG	: UN 1263
IATA	: UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
RID	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG	: PAINT RELATED MATERIAL
IATA	: Paint related material

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %. De ce fait, aucun scénario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Aucun(e)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Directive 2004/42/CE
< 34 %
< 320 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EMS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ERcx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations:

Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

ECHA WebSite

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs.

Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation. 2014 ACGIH, Cincinnati OH

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,

Commission of the European Communities

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)

Toxnet - Toxicology Data Network

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226

Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

BE / FR

Disboxan 450 Fassadenschutz Transparent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05.11.2021
2.0	13.04.2023	6010742	Date de la première version publiée: 01.10.2020

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH information

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons/actualiserons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseur. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

BE / FR